

# La FSU avec les AESH

## Spécial élections professionnelles

Pour faire entendre la voix des AESH,  
le vote FSU



PYRENEES  
ATLANTIQUES

Les AESH jouent un rôle incontournable dans le fonctionnement de l'école dite "inclusive". Pourtant, ils et elles sont longtemps resté.es invisibles, ignoré.es de l'Education nationale et de l'opinion publique. Grâce notamment aux actions et aux mobilisations conduites par la FSU et ses différents syndicats (FSU-SNUipp, SNES), aussi bien au niveau national que dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ce n'est désormais plus le cas.

En proposant des stages et des réunions syndicales, en organisant des conférences de presse et des mobilisations (pétitions, rassemblements, grèves), la FSU a œuvré fortement pour fédérer les AESH, faire émerger des revendications et les porter à tous les échelons de l'Education Nationale : DSDEN, Rectorat et Ministère.

Ces diverses actions et l'implication de nombreux.ses AESH ont permis d'obtenir des avancées (création d'une grille indiciaire prenant en compte l'ancienneté, indemnisation des déplacements, meilleure reconnaissance du rôle des AESH, accès aux primes REP et aux prestations sociales ministérielle) mais beaucoup reste à faire pour obtenir ce que nous demandons pour tou.tes les accompagnant.es : un véritable statut de catégorie B de la Fonction Publique (voir p.2).

Pour cela, les AESH doivent continuer à s'organiser pour faire entendre leur voix. En votant lors des prochaines élections professionnelles, en faisant en sorte que la participation soit la plus élevée possible, les AESH adresseront un signal fort au Ministère et aux responsables politiques.

En votant plus particulièrement pour la FSU, elles et ils éliront des représentant.es qui porteront les revendications légitimes des AESH, personnels dont les missions sont essentielles et à qui on doit donc reconnaissance et respect.



# Dans l'action avec la FSU !



Première force syndicale dans l'Education Nationale, la FSU et ses syndicats s'engagent à chaque instant pour défendre les intérêts et les droits des AESH.

Un engagement  
à tous les  
niveaux

Un cadre  
pour les  
mobilisations

A l'initiative dans la défense des droits des AESH face au ministère, notre fédération oeuvre également à l'échelon départemental. Dans les Pyrénées-Atlantiques, la FSU et ses syndicats organisent régulièrement des réunions / heures d'information syndicale et des stages syndicaux pour les AESH. C'est l'occasion de venir s'informer, débattre avec les collègues et rompre son isolement.



Ce que la FSU  
a contribué  
à gagner

Sa représentativité confère à la FSU un poids et une écoute qui permettent de gagner des arbitrages favorables. S'il reste encore beaucoup de points sur lesquels il est urgent d'avancer pour les AESH et que la FSU continuera de porter, des bouges sont à pointer.

La FSU est intervenue sur les heures de fractionnement, l'indemnité de compensation de la CSG ou le respect du calcul de la quotité de travail.

Plus récemment, l'ajout des AESH à la liste des bénéficiaires de l'indemnité REP - REP+ est à mettre au crédit de l'action de la FSU. Enfin, l'annonce portée au budget 2023 du passage de tous les contrats AESH sur budget de l'Etat répond à une revendication de longue date !

Active dans l'intersyndicale nationale, la FSU a contribué à l'organisation de huit journées de grève et mobilisation ces trois dernières années pour porter les revendications des AESH sur les salaires, pour la création d'un corps de la Fonction publique et l'abandon des PIAL.

La FSU est intervenue dans les groupes de travail pour obtenir des améliorations (temps de travail, salaires, circulaire de gestion, conditions de travail ...), mais aussi dans les instances locales (DSDEN des Pyrénées-Atlantiques) pour mettre la pression sur les administrations et gagner des avancées.

Ce que la  
FSU défend

Pour en finir avec la précarité des AESH, la FSU revendique la création d'un statut de la Fonction publique incluant :

- pour les AESH incluant un exercice à temps plein ;
- un salaire basé sur la catégorie B de la Fonction publique ;
- des perspectives d'évolution salariale
- une formation initiale et continue de qualité.

La FSU revendique également :

- l'abandon des PIAL ;
- le recrutement d'agent·es en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves ;
- l'Education nationale, comme employeur unique.

La FSU exige pour les accompagnant·es la sortie de la précarité et la reconnaissance professionnelle d'un métier dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

# La FSU 64 pour vous représenter

A tous les niveaux, des représentant·es des personnels se mobilisent dans les instances pour les AESH. Ils et elles sont élue·es lors des élections professionnelles qui se tiennent tous les quatre ans dans la Fonction publique.

## L'importance d'être représenté·e

Le syndicalisme ne fonctionne qu'en étant présent à tous les échelons : local, régional et national afin d'intervenir partout où il le faut et en ayant les meilleures connaissances des difficultés rencontrées sur le terrain. C'est bien souvent par le biais des instances et des élue·es que les obstacles sont évités. Leur position est centrale puisqu'elle permet de compiler les dysfonctionnements et d'informer les personnels des décisions prises lors des instances.

Les représentant·es sont à même d'améliorer les conditions de travail des agent·es en étant force de proposition et en organisant lorsqu'il est nécessaire le rapport de force permettant d'obtenir gain de cause.

**Voter pour la FSU, c'est donner plus de poids lors des instances à des représentant·es présent·es partout, efficaces et engagé·es à tous les niveaux dans la défense des AESH !**

## Les instances

Des représentant·es des AESH siègent dans les **commissions consultatives paritaires académiques (CCP)** qui donnent un avis sur la gestion individuelle et collective. Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

Les questions qui concernent les AESH sont également portées dans les **comités sociaux d'administration (CSA)**, qu'ils soient académiques ou ministériel. La tenue de groupes de travail spécifiques exigée par les représentant·es des personnels permet d'obtenir des avancées en termes de gestion des personnels, de salaires ou de conditions de travail.

La FSU se bat pour que toutes les questions relatives aux droits et au métier soient traitées et discutées avec les représentant·es des AESH dans les CCP. Il est urgent que leur champ évolue !

Retrouvez l'interview de Carine du 6 septembre sur France Bleu



3 questions à...

**Carine ROULLAND**  
AESH à Mourenx



Carine est AESH depuis 2019, en poste sur le PIAL de Mourenx, dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle est membre du bureau départemental de la FSU-SNUipp 64 et de la FSU 64.

Comment en es-tu venue à t'engager ?

Malgré quelques avancées, je trouve que nos conditions de travail se dégradent. J'ai participé à de nombreuses manifestations et j'ai rencontré au sein des écoles dans lesquelles j'interviens de nombreux syndiqués qui ont su me motiver pour prendre un rôle au sein de la FSU SNUIPP 64 pour défendre le métier des AESH.

Quels conseils donnerais-tu à tes collègues AESH ?

Il est important de participer aux stages syndicaux et aux assemblées générales pour faire remonter nos problématiques, se concerter sur des actions à mener pour améliorer les conditions de travail et la reconnaissance de notre métier. Se syndiquer est un plus pour se faire entendre. Il faut surtout se mobiliser dans les manifestations pour que l'on parle de notre métier et de la précarité dans laquelle on est maintenu.e.

Pourquoi voter pour la FSU aux prochaines élections pros ?

Nous avons obtenu des avancées comme l'harmonisation des quotités de travail et des circulaires officialisant les règles de prise en charge des frais de déplacement, la prise en compte des temps de déplacement entre établissements dans l'emploi du temps, le respect des droits des collègues licencié·es pour inaptitude et la mise en place d'une phase de pré-renouvellement des contrats pour faire connaître son choix avant les délais légaux évitant ainsi de ne pas être considéré·e comme démissionnaire. Notre action a permis d'instaurer un dialogue très franc avec les services de gestion administrative des AESH pour régler des situations individuelles sur sollicitation, et des groupes de travail pour avancer sur la communication et les outils adaptés.

# Comment voter ?

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentant·es dans trois instances : CSA ministériel, CSA académique et CCP des agent·es non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

**Dès le 13 octobre**

**Ouverture du portail élections**

1

A partir de votre boîte mail professionnelle (nom.prenom@ac-academie.fr), cliquer sur le lien reçu par mail pour accéder à votre compte électeur.

Puis créer un **mot de passe** pour pouvoir vous reconnecter au moment du vote.



**Du 7 au 17 novembre**

**Réception de la notice de vote**

2

La notice de vote vous est remise contre signature dans votre école/établissement ou votre PIAL. Elle contient le **code de vote** à conserver précieusement.

En cas de notice non retirée ou de code perdu, il est possible de recevoir un nouveau code.



**Du 1er au 8 décembre, 17h**

**Période de vote**

3

Se connecter à son compte électeur avec son **mot de passe**, puis accéder à l'espace de vote avec le **code de vote**.

Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Il y a 3 votes :



CSA ministériel  
CSA académique  
CCP



**Une question, une difficulté ?  
Contactez-nous !**



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
**► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀**  
avec les syndicats de la FSU